28e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 29 — 19 JUILLET 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XXXIV. — La question des Séminaires

DESIDERATA. — CONCLUSIONS.

« Tout change autour de nous ; donc, tout progresse. » — Voilà, en une demi-ligne, la formule exacte de l'universel sophisme où se heurte et s'abîme le bon sens de nos contemporains depuis cent ans. Et parmi ces contemporains qu'hypnotise le mirage du « progrès indéfini » aperçu à travers ce qu'on appelle pompeusement l'évolution des idées et des choses, nous avons la douleur de compter beaucoup de très bons esprits catholiques, et aussi, hélas ! beaucoup de prêtres.

Vingt fois l'*Ami du Clergé* a mis ses lecteurs en garde contre les séductions de cette logique indigente. Il y faut revenir encore, toujours. La vraie philosophie du progrès est là ; là aussi la résolution claire, péremptoire, de la question des Séminaires, qui n'est, en fin de compte, qu'un épisode de détail dans la grande lutte de l'esprit sagement conservateur et *progressif* contre la folie qui se donne pour idéal le bouleversement du renouveau à jet continu.

Disséquons un peu froidement le sophisme fameux : « Tout changement est progrès ; or tout change ; donc tout progresse. Ou si vous le voulez : or, tout doit progresser, donc tout doit changer. »

Les choses les plus simples sont souvent les plus difficiles à bien comprendre, surtout à retenir. Nous en avons ici la preuve.

Est-ce que cette proposition : *Tout changement est progrès* n'est pas simplement absurde dans sa généralité, pour qui se donne la peine d'y réfléchir un instant ? Point besoin d'intelligence subtile ni d'études pour voir ce qu'il y a d'évidemment faux dans l'identification des deux idées *changement* et *progrès*. Allez donc voir pourtant si, du haut en bas de l'échelle sociale, on ne fait pas perpétuellement la confusion qui impose finalement le culte du *progrès* sous les simples espèces du *changement*, et si l'on ne tient pas pour retardataires anti-progressistes ceux qui demandent à ne point changer ce qui est bon pour ce qui est mauvais, à conserver ce qui peut et doit l'être, à l'abri de restaurations compromettantes.

Un homme se porte bien. Survient une maladie. C'est un changement. Est-ce du progrès ? Cet homme était pauvre hier ; il devient subitement riche. Voilà pour lui du changement. Est-ce du progrès ? Peut-être oui, peut-être non ! C'est à voir. Il était impie, de mœurs dissolues ; il se convertit ; changement total de train de vie. Est-ce progrès ? Oui, cette fois, certainement.

Qu'est-ce donc à dire, sinon que « changement » est une idée trop courte pour cadrer avec celle de « progrès, » qu'il y a deux sortes de changements possibles pour un être donné, à un instant et dans des conditions données de son existence et de sa finalité : le changement *bon* et le changement *mauvais*, auxquels rien n'empêche d'ajouter, en cas de neutralité, le changement *indifférent*, ni bon, ni mauvais.

La Palisse et Gribouille n'auraient rien trouvé à reprendre à la limpidité de cette philosophie-là. Par quelle aberration de jugement et de conscience se fait-il que tant d'intelligences modernes ne la comprennent pas ou plutôt se refusent à l'entendre ? Voici l'explication du mystère. C'est que, si pour être « progrès » le *changement* doit être *bon*, ce qualificatif différentiel les gêne. — Qu'est-ce que cela, *bon ?* disent-ils. Va-t-on subordonner le progrès à la morale, autant dire, en définitive, à la foi, à l'Eglise ? *Absit !* C'était peut-être le vieux concept du progrès, le vieux concept, au fond, anti-progressiste, sous l'influence duquel rien ne peut progresser, ainsi que le prouve assez la stagnation des antiques civilisations trop imbues de préoccupations religieuses, voire de la civilisation chrétienne du moyen âge.

Nous ne sommes pas assez sots, pensent-ils encore, pour ne pas faire la distinction entre les changements bons et les changements mauvais.

pour l'homme. Mais voici où nous nous séparons des cléricaux, moralistes plus ou moins confessionnels de tout acabit. Pour nous, est *bon* tout ce qui est *vrai*, tout ce qui est *beau*, tout ce qui augmente la perfection d'être de l'une quelconque des facultés humaines, facultés de connaissance ou facultés de jouissance, peu importe. Pour nous, est bon tout ce qui, quoique nuisible peut-être aux individus, augmente le patrimoine scientifique, industriel, artistique de l'humanité dans son ensemble, dans sa synthèse séculaire.

Point de limites donc aux recherches du savant, aux élucubrations de l'artiste, aux fantaisies de l'inventeur quoi qu'il invente, aux théories audacieuses du critique, aux fabrications de systèmes philosophiques, aux expériences sociologiques, aux théories et pratiques qui sont par quelque endroit exercice de la liberté de penser et d'agir. Tout cela est bon parce que tout cela est efflorescence évolutive des germes de perfectionnement indéfini que l'humanité porte en son sein, et qu'il n'y a au dessus de l'humanité rien qui puisse, en quoi que ce soit, limiter son droit absolu à priori à la libre expansion de toutes ses virtualités naturelles.

Et si indiscrètement l'on demande : « A ce compte-là, tout est bon, rien n'est mauvais ? » ils répondent : — Pardon ! Il est des choses mauvaises que l'individu doit s'interdire, celles, par exemple, qui troublent l'ordre public, qui sont contraires aux lois, au bien social, à la solidarité.

— Farceurs sinistres, réplique là-dessus l'anarchiste, l'homme logique jusqu'au bout. L'ordre public ? C'est la force qui défend vos propriétés, qui protège vos sacrosaintes et redondantes bedaines de bourgeois ! Les lois ? C'est vous qui les faites, pour vous, pour votre bien, d'après le concept que vous avez soin de vous en former dans votre intérêt personnel. Les lois ? C'est l'expression de la volonté générale. Attendez un peu ! Vous êtes encore, bourgeois rentés, la volonté générale aujourd'hui. Demain ce sera nous ; et alors, nous en ferons, nous aussi, des lois, et vous verrez si elles ressembleront aux vôtres ! Affaire de nombre et de chance au jeu...

Le nombre ? Nous y arrivons. La chance nous vient. Notre règne arrive ; et ce ne sera plus le règne, que vous chérissez, de la liberté expirant tout juste aux limites de vos fantaisies ; ce sera la liberté absolue, entendez-vous ? Le bien social, la solidarité ? Des mots bourgeois qui n'ont qu'un sens bourgeois ! Nous prenons, chers messieurs, votre idée du progrès : la libre expansion de toutes les virtualités naturelles. Or, nous sentons parmi nos virtualités naturelles à nous l'infini désir de vous supprimer, parce que vous gênez notre expansion telle nous l'entendons. Pas de morale dans le progrès, n'est-ce pas, c'est entendu ? Pas de gêne non plus d'aucune sorte, s. v. p., sinon celle que les plus forts se croient en droit d'imposer aux plus faibles, ce qui n'est pas une gêne de principe mais une gêne de fait, tout juste proportionnée aux hasards de la fortune changeante des partis dans la société.

Ceci dit — et l'on m'entend bien à demi-mot — je reviens à notre question des séminaires : Quel critérium emploierons-nous pour dire *bon* un certain changement dans notre enseignement, dans nos méthodes, et *mauvais* un certain autre ? Car, enfin, tout est là. Les adversaires de notre prétendu conservatisme retardataire en ont-ils un à nous proposer, autre que celui qui a toujours été le critérium de la saine raison et de la foi révélée, à savoir le critérium de la morale humaine basé sur sa finalité, éclairé et précisé par la révélation surnaturelle ? S'ils sortent de là, ils sont perdus, et je les mets au défi de trouver une seule raison qui vaille contre les conclusions logiques de nos anarchistes ci-dessus.

Ce qui est relativement bon par rapport à une faculté humaine peut être mauvais par rapport à l'équilibre normal de l'individu. Est-ce vrai, cela ? Or, la morale défend de sacrifier le tout à la partie.

Ce qui est bon relativement par rapport au corps peut être mauvais par rapport à l'âme. Or, la morale défend de sacrifier les intérêts de l'âme à ceux du corps. Est-ce vrai, encore ?

Ce qui est relativement bon par rapport à la perfection naturelle de l'homme peut être mauvais au point de vue des intérêts surnaturels fondamentaux de sa foi et de sa fin dernière. Or, la morale défend de sacrifier le salut éternel aux intérêts de la vie temporelle. Est-ce vrai, toujours ?

Il est donc vrai, enfin, qu'un changement n'est, au propre sens du mot, un progrès qu'autant qu'il est bon, qu'il n'est pas mauvais *per accidens* au triple sens que nous venons de préciser.

Que vient-on nous parler du mouvement des idées modernes, et à quel titre, fondé en droite raison, vient-on nous inviter à le suivre, si enfin ce mouvement, quelques perfections relatives et isolées qu'il présente, est en définitive mauvais pour nous quant au bon équilibre normal de notre perfection naturelle et chrétienne, et ne mérite pas le nom de progrès ; mieux que cela, si, au lieu d'être un progrès vers Dieu, il est en réalité un recul du côté du diable ?

Durus est hic sermo! Tant pis pour qui n'a pas l'ouïe disposée à l'entendre. Le « changement » qui s'est fait et s'accentue de façon vertigineuse dans les choses contemporaines, dans les choses de la pensée surtout, est un changement à caractéristique nettement naturaliste, anti-confessionnelle, anti-religieuse, anti-catholique. Il faut opter : ou le suivre... et alors ?... c'est, au bout, l'apostasie ; ou y résister... et alors ?... c'est, au bout, la faillite de l'alliance libérale rêvée avec le monde moderne du progrès indéfini,... mais c'est aussi pour nous le triomphe de la foi immaculée et l'éternel salut.

J'entends bien que tout n'est pas à honnir, par

principe de sotte opposition à priori, pas plus qu'à adorer, dans les changements soi-disant progressistes du monde moderne, et qu'il y a lieu pour nous, aujourd'hui comme jadis, comme toujours, de lui tendre amicalement la main sur le terrain où un accord honorable est possible. Mais, il y a une limite à ce souci d'urbanité condescendante. Cette limite, la charité peut sans doute la reculer très loin sans aucun péril pour personne. Dans le domaine de la raison et de la foi, la théologie ne permet pas de se livrer avec autant d'abandon. Il est des concessions, disons des capitulations, que le cœur peut encore approuver, et auxquelles l'intelligence chrétienne a le rigoureux devoir de se refuser.

Je me demande avec douleur si les progressistes, rêveurs de bouleversements à introduire dans nos séminaires, sous prétexte d'évolution qui ne serait que révolution, n'ont pas quelque peu perdu de cette intelligence chrétienne, théologiquement informée, qui peut seule donner la claire vue du critérium à employer dans le tri du *bon* et du *mauvais*, de ce qui est progrès et de ce qui est recul, dans l'amas des scories du naturalisme moderne où nous tourbillonnons.

Est-il un seul supérieur, un seul professeur de séminaire qui se refuse à accepter les modifications *bonnes* que peut réclamer, sinon un changement de doctrine qui ne s'impose pas, au moins un changement de procédé pratique qui assure une meilleure adaptation de l'enseignement catholique traditionnel, amélioré autant que de besoin, aux ambiances de la société où le prêtre est appelé à exercer son ministère ?

Par contre, tous sans doute, et avec infiniment de raison, refuseront d'aller plus loin. Ils refuseront de se laisser entraîner sur le terrain où des imprudents, à foi faible, à philosophie et théologie plus faibles encore, les appellent, sur le terrain d'une rénovation de mentalité cléricale qui donnerait une place prépondérante aux préoccupations sceptiques, rationalistes et positivistes du monde où l'on ne croit plus.

Le chapitre des « résistances » et « conservations » nécessaires est épuisé. Nous l'avons assez développé dans les articles précédents, en faisant voir comment les changements projetés sous couleur de progrès ne seraient en réalité qu'un mal, et par le bien traditionnel qu'ils supprimeraient, et par les nouveautés de mauvais aloi qu'ils introduiraient dans la formation intellectuelle du prêtre, et l'on nous rendra sans doute cette justice que notre critique n'a été inspirée par aucune tendance d'obstination réfractaire aux améliorations possibles et souhaitables.

Largement, en toute loyauté, nous avons signalé, à mesure que l'occasion s'en est présentée, les innovations dont il y aurait avantage à enrichir nos programmes sans pour cela les appauvrir des trésors acquis, toujours indispensables à leur vie substantielle, à leur bonne tenue normale. Mais, là-dessus nous n'avons pas tout dit. Il nous reste à parler de certains desiderata plutôt de forme que de fond et de méthode que d'enseignement proprement dit, qui semblent être assez généralement dans les vues du clergé et qu'on nous permettra de signaler en toute révérence à l'attention de qui de droit.

Tout d'abord, on reproche un peu à nos jeunes prêtres de ne savoir assez ni parler ni écrire quand ils sortent du séminaire. J'estime pour ma part la critique fondée. La faute en est parfois, le plus souvent même peut-être, au genre d'éducation première qu'ils reçoivent dans les collèges ecclésiastiques où chacun sait que les professeurs, prêtres, ont une tendance marquée à faire trop de dépense d'efforts et de zèle personnel au préjudice de l'élève que cette méthode ne contraint pas assez à développer ses initiatives personnelles. Quoi qu'il en soit de ses causes premières, ce défaut d'expansion spontanée, d'aisance naturelle dans l'expression orale ou écrite de sa pensée, suit l'élève au séminaire où il ne semble pas qu'on s'applique assez à le combattre.

Le prêtre est par définition l'homme le plus « en dehors » qui soit, le plus voué aux exercices intelligents de la vie publique. L'éloquence et la haute littérature ne sont point son fait, nous l'avons dit. Mais il est de toute nécessité qu'il soit toujours prêt à parler, beaucoup, souvent, correctement, sans timidité comme sans audace présomptueuse, avec l'abondante simplicité d'un homme qui a quelque chose à dire et qui possède à fond l'habitude de ne trembler ni pour la sûreté de sa doctrine ni pour le prestige du rôle public qu'il est appelé à jouer à chaque instant devant le peuple.

Or, nos jeunes abbés sont timides à l'excès, embarrassés, horriblement gênés dès qu'il faut affronter les regards d'une demi-douzaine d'auditeurs. Ils se forment plus tard, il est vrai, et prennent quelquefois de la hardiesse jusqu'à en prendre trop, par une sorte de réaction exagérée contre les primitives gaucheries dont ils ont eu si fort à rougir dans leurs débuts. Pourquoi n'essaierait-on pas de prévenir chez eux et cette infirmité et ce péril du mal opposé, en leur apprenant au séminaire la juste mesure du bon maintien « devant le monde » par des exercices fréquents de parole publique improvisée, sur des sujets étudiés à l'avance bien entendu ?

Déjà l'argumentation scolastique leur est d'une extrême utilité par l'habitude qu'elle leur fait prendre d'une grande souplesse dans l'art de faire face à l'objection et de la disséquer séance tenante. Il me semble que cette gymnastique d'esprit, excellente de tout point, aurait son complément tout indiqué dans un exercice analogue de parole, ne fût-ce qu'au cours d'une discussion, en forme littéraire libre, sur une matière de classe.

Ce n'est vraiment pas assez de la leçon à réciter, de la réponse brève qu'appelle une interrogation du professeur en passant, ou du sermon débité, Dieu sait avec quelle mise en scène guindée ! pour former un élève à l'habitude de causer et de

se bien tenir quand il parle en public. Un bon dialogue vivant, intéressant, piquant si possible, entre élèves, sur quelque actualité, sous la direction et la critique du professeur ou du supérieur, et cela au moins une fois ou deux par semaine, serait un moyen infiniment plus efficace pour délier les langues empâtées, vaincre la terreur de vanités qui ont besoin de subir l'épreuve du grand jour, mettre enfin en valeur des imaginations qui ont tort de sommeiller à vingt ans.

Même observation pour l'écrit. Il est, je le sais, des séminaires où les professeurs, gens de talent, dictent et développent à grand renfort de paraphrases des cours excellents, sans que leurs élèves aient jamais, ou à peu près, l'occasion de se former à l'art d'écrire par des travaux de composition personnelle. C'est fâcheux, et d'une déplorable méthode ! Rien ne vaut, pour la précision de la pensée, le travail de digestion, d'assimilation et de bon ordre que réclame sa coulée dans le moule de l'expression écrite, à la condition, bien entendu, que le moule soit original comme il est possible de l'exiger des élèves avec le secours d'une discipline un peu sévère dans la correction. Non, vraiment, l'on n'écrit pas assez dans nos séminaires !

J'ajoute, au moins pour certaines maisons que je connais, que l'on y dicte trop. Quel temps perdu, que ces interminables minutes consacrées, *en classe*, à la transcription matérielle, inintelligente, d'un texte dicté ! Passe encore pour un résumé, un tableau synoptique, une note intéressante ! Mais un cours tout entier ! Que ceux de mes anciens vénérés confrères dans l'enseignement qui se trouveraient en cause dans la présente critique pardonnent à un vieux praticien sa liberté de langage. Le professeur a toujours tort de vouloir faire à ses élèves la classe qui *lui* plaît au lieu de la classe qui *leur* convient, de leur donner le cours idéal comme il le conçoit au lieu du cours pratique tel qu'ils sont capables de l'entendre et surtout de le *retenir*.

Le professeur qui se plaint de ne trouver aucun manuel à *son* goût est-il bien sûr, s'il y veut réfléchir un instant, que *son goût* n'est point chose qu'il ait le devoir de sacrifier aux besoins réels de l'intelligence de ses élèves ? Je me rappelle avoir lu dans le temps une circulaire de M. Lebas, ancien supérieur de Saint-Sulpice, aux professeurs de sa Compagnie, où il disait, sinon en termes exprès, car je cite de mémoire, au moins équivalemment ceci : Un professeur médiocre nuit peu à ses auditeurs quand son enseignement est appuyé sur un manuel, tandis qu'un professeur brillant peut leur causer un préjudice qui reste sans remède, à cause de l'inefficacité pratique d'un enseignement que ne contrebalance plus la lettre du manuel dédaigneusement proscrit. Et il ajoutait qu'au surplus le professeur avisé n'est jamais gêné par son manuel s'il sait s'en servir, tandis que l'élève, lui, reste gêné quand même de n'en pas avoir, et plus gêné encore plus tard de n'en avoir jamais eu.

Ma pensée n'est pas du tout qu'on doive imposer au professeur un manuel imprimé quelconque. Je dis seulement qu'il en faut un à ses élèves, et je ne verrais point d'inconvénient à ce qu'il le composât lui-même à sa façon pour leur en laisser *à l'avance* le texte au moins autographié entre les mains.

Que les professeurs de séminaire le sachent bien : *on ne relit pas des notes manuscrites de séminaire* quand on est lancé dans la vie fiévreuse du ministère pastoral. On a besoin de dogme pourtant. Où va-t-on en chercher ? Dans le premier livre ou manuel imprimé qui se rencontre. Ne serait-il pas mieux qu'on pût alors recourir à un auteur qu'on aurait fréquenté déjà et dont la lecture présenterait toutes les facilités désirables à la mémoire et à l'esprit, comme retour sympathique à une vieille connaissance ? Je livre ces réflexions à qui est plus compétent et autorisé que moi pour en apprécier exactement la valeur.

Cette question délicate du manuel mise de côté, il reste toujours que certains professeurs, très savants, très galonnés de grades académiques, ont le tort de faire la classe *pour eux-mêmes* plutôt que *pour leurs élèves*. Ils s'imaginent que l'idéal du genre est de brosser un joli cours, complet, profond, aux belles proportions d'ensemble qui n'excluent pas la minutieuse perfection des détails. Erreur absolue ! L'idéal du genre est d'arriver à *faire penser l'élève*, à lui faire chercher et trouver par lui-même les bonnes solutions, à le laisser absorber par digestion propre l'aliment doctrinal, mastiqué d'abord, si l'on peut dire, avec ses propres mâchoires, et donc, pour ces fins pratiques, de lui fournir seulement la matière à élaborer avec les excitants propres à mettre en jeu sa puissance personnelle d'invention et de réflexion. Rien de plus.

J'ai professé jadis, et longtemps. Comme tant d'autres, j'avais mal débuté. Je faisais, disait-on, de beaux cours, qui eussent peut-être honnêtement figuré dans des livres estimés du monde savant. Mais, hélas ! je m'en suis tôt aperçu, je ne faisais pas de bons élèves. C'est *ma* science et *mon* petit talent que j'étalais, non sans quelque vanité, devant leurs yeux émerveillés. Ce n'est pas *leur* science et *leur* talent que je visais à faire éclore. Et Dieu sait que de choses inutiles, que de tirades à effet je lâchais au cours d'improvisations dont la sonorité frappait plus les oreilles de mes auditeurs qu'elle ne mettait en branle les énergies somnolentes de leur esprit. Cela remplissait les classes, toujours trop courtes pour des programmes, dans ces conditions-là, toujours trop longs. Mais, en fin de compte, cela laissait à jeun les intelligences que j'avais charge de nourrir.

Le grand art du professeur est tout justement de savoir *effacer le plus possible sa personnalité* pour ne se préoccuper exclusivement que de celle de son élève, de ses besoins, de ses lacunes, de ses faiblesses. Le grand art du maître est de parler peu pour lui-même en classe, de parler au con-

traire beaucoup pour ceux qui l'écoutent et d'*agir* sur eux par tous les moyens efficaces possibles, fussent-ils parfois peu académiques, voire par ces simples trucs avec lesquels les vrais pédagogues d'école primaire savent tirer de l'enfant tout ce qu'il peut donner; en quoi assurément ils font mieux que de lui ingurgiter de force un tas de bonnes et belles choses, en soi, qu'il est incapable de supporter et dont il ne garde à peu près rien. Le dialogue fréquent de l'élève et du maître, dialogue simple, terre à terre, voilà la vraie méthode d'enseignement et la pierre de touche de son efficacité réelle.

On a eu tort chez nous, en certains séminaires au moins, de s'imaginer que les classes pouvaient être des *conférences*. Il y a là au fond peut-être un sentiment excusable de déférence respectueuse pour la soutane, qu'on veut traiter avec des formes moins vulgaires que l'uniforme banal du collégien. Il faut en rabattre. La question de costume et de milieu n'a rien à voir en cette affaire, où il s'agit uniquement d'enseigner des choses difficiles à des esprits de 18 ou 20 ans, et donc de les leur présenter de la façon pratique qui peut le mieux, et seule, atteindre le but poursuivi.

Nous n'avons, nous autres, comme stimulants correctifs pour le professeur ni inspections, ni concours, ni critique d'aucune sorte, le résultat des examens périodiques n'étant même pas un indice suffisamment significatif de la marche de sa classe. Il est laissé entièrement à lui-même, la bride sur le cou. Ce n'est pas un mal, mais c'est un péril tout de même et, en tout cas, une situation qui lui impose d'autant plus de scrupule personnel dans le choix des bonnes méthodes d'enseignement qu'il est plus assuré de n'être subordonné à aucune surveillance, à aucun conseil d'ordre supérieur.

Un autre défaut de notre enseignement, c'est la rareté excessive des exercices de la mémoire. Aucune faculté n'a plus besoin que celle-là d'être développée et fortement entretenue chez nous. A tout instant les circonstances variées de notre vie publique peuvent nous amener à parler sans qu'il nous soit possible ou prudent de nous risquer aux hasards de l'improvisation. Il faut donc apprendre par cœur un sermon, un petit mot de recommandation funèbre, un « fervorino » d'occasion pour une réunion pieuse, une allocution de présidence, etc., etc. Qu'on a donc grand tort de laisser s'épaissir pendant des années d'inaction la mémoire de nos abbés! Je dis la *mémoire*, en tant que faculté conservatrice du mot à mot. C'est cet exercice-là qu'il lui faut. Les leçons récitées par à peu près, les explications improvisées dans leur forme, ne lui rendent point le bon service dont elle a besoin. Je n'insiste pas. Chacun me comprend et peut voir dans quelle mesure sa méthode d'enseignement comporte l'ennuyeux, mais infiniment salutaire exercice de la mémoire sur le mot à mot d'une définition, d'un texte résumé, d'un abrégé doctrinal en forme de catéchisme, sortes de points de repère fixes où viendront plus tard s'accrocher sans erreur les souvenirs toujours confus du passé.

Je ne dis rien de l'emploi de la langue latine. L'*Ami du Clergé* s'est maintes fois expliqué là-dessus, et moi-même, dans des articles précédents, à propos de théologie dogmatique et de philosophie, j'ai assez nettement montré, je crois, combien est déplorable la tendance qu'on a aujourd'hui à chasser la langue latine des séminaires. C'est tout simplement un contre-bon sens! La langue propre de la philosophie scolastique, du dogme, du droit canonique, de la liturgie, et même de la morale, est la langue latine. Par raison de « catholicité, » non moins que de nécessité d'enseignement, nous devons, bien loin d'y renoncer, nous appliquer à en renforcer vigoureusement la pratique. Ceci n'empêche pas qu'on emploie, tant qu'on voudra, parallèlement et suivant le besoin, la langue française, dans les matières surtout qui l'admettent plus facilement, qu'on l'emploie même exclusivement, cela va de soi, en histoire et dans les exercices dialogués de conversation libre sur tous les programmes, en dehors des argumentations « en forme. » C'est une question de mesure où les sages n'auront aucune difficulté à réaliser l'adage : *Vetera novis augere*.

Un point d'ordre général, beaucoup plus délicat à toucher, est celui qui concerne l'introduction des *actualités* du dehors dans les séminaires. Il me semble, *salvo meliori judicio*, que là encore on ne se montre peut-être pas partout assez soucieux des améliorations légitimes que réclament à l'heure présente nos procédés d'éducation cléricale.

Il ne saurait être question d'ouvrir la porte du séminaire à tous les bruits du dehors. Autant vaudrait le supprimer, puisque sa raison d'être précisément est d'isoler du monde les jeunes clercs, afin de leur permettre de tremper plus solidement leur esprit et leur cœur dans le calme silence du recueillement, loin du bruit des agitations séculières, où ils auront trop tôt l'occasion de dépenser leur force acquise de résistance aux tentations et influences délétères du siècle. Si le « tout à l'air » que rêvent certains progressistes enragés devenait la règle de vie dans le séminaire, ce serait la mort du sacerdoce, tout simplement, par impossibilité de lui assurer, avec une pareille méthode, la dose, même minimum, de mœurs pieuses, de régularité, de vertus de choix actives et passives, parfaitement indispensables à sa morale subsistance. Je me suis expliqué là-dessus avec nos « réformistes » en langue assez claire, pour qu'il ne me reste à peu près plus rien à leur dire qui puisse les instruire ou les persuader.

Par contre, l'heure est venue de protester contre l'exagération opposée, manifestement dangereuse aussi, de certaines directions cléricales qui poussent vraiment trop loin le système de la réclusion dans l'éducation des futurs prêtres. Comment! voilà des hommes qui demain vont entrer, dans

une pleine fièvre de bataille, en contact violent avec toutes les erreurs, toutes les turpitudes, toutes les duplicités, toutes les passions, toutes les séductions de l'esprit du mal ; et vous voudriez que, sortant d'une serre chaude, ils affrontent sans danger de mort une atmosphère aussi glaciale ? Est-ce raisonnable ?

Ils seront plus forts, pensez-vous, étant plus ignorants du mal. — Quelle aberration est la vôtre, et quelle pauvre psychologie vous avez là ! L'expérience du genre humain vous clame : Ils seront plus faibles. Et, de fait, hélas ! ils se montrent plus faibles, ainsi d'ailleurs que la simple prévision du raisonnement le démontre à l'avance. Le choc brutal de la *surprise* est tout ce qu'il y a au monde de plus dangereux, dans tous les genres d'équilibre physique et moral, naturel et surnaturel. Tout le monde sait cela. Tout le monde sait aussi qu'un danger connu, prévu, attendu, n'est plus qu'un demi-danger, alors que, par raison inverse, son ignorance en augmente énormément la redoutable efficacité.

Le premier et dernier mot de la sagesse humaine, même surnaturelle, n'est-il pas de « prendre ses précautions » pour n'être point saisi au *dépourvu* de l'attaque ? Qu'est-ce donc que prendre des précautions, sinon *præcavere*, se garer à l'avance, *prévoir* le péril et orienter sa conduite en conséquence pour ne s'y point heurter, avec danger de mort ou de blessure ?

C'est, dites-vous, précaution suffisante, que celle qui consiste dans la trempe générale de la vertu, sans tant de précision des points où elle aura plus tard à combattre. — Erreur encore, et doublement ! D'abord, la précaution globale est une simple disposition éloignée, et non point une précaution ; elle n'est pas, en tout cas, la précaution spécifique, caractérisée qu'appelle un danger individuel en particulier, lequel, en vertu même de sa malice propre, réclame dans le combattant la spécification de vertu susceptible de lui faire pièce exactement. Et puis, en second lieu, est-ce que la précision des points de combat futurs, notifiée au clerc, empêche le moins du monde la trempe générale de vertu qui vous enchante si fort ? Non ! Eh bien, alors ? Pourquoi, au bénéfice de la vertu globale ne pas joindre le bénéfice de la vertu renforcée de façon intelligente là où la violence de l'attaque de demain exigera chez elle une plus grande énergie disponible de résistance ?

Oui, sans doute, dit-on. Tout cela est vrai. Mais le séminariste achètera trop cher son initiation préparatoire aux actualités du dehors, s'il lui faut la payer au prix de sa tranquillité d'âme, de sa bonne formation normale à la science et à la vertu, au prix même de sa vocation peut-être ! C'est assez que les périls de la vie s'offrent à lui plus tard, à l'heure voulue par la Providence, qui, alors, saura l'assister. C'est trop, qu'il ait à en subir déjà les séductions pendant sa vie de séminaire.

Voilà, si je ne me trompe, poussée au bout l'objection. — Réponse maintenant jusqu'au bout aussi. Entendons-nous bien, s'il vous plaît. Ne tombons pas dans le sophisme *ignoratio elenchi*, qui consiste à faire varier les termes d'une hypothèse, d'une proposition, pour en tirer, par les nouveautés qu'on y ajoute sans le dire, des énormités que ne comporte pas du tout le sens précis où l'a entendue son auteur.

Quand je dis, quand l'on dit partout autour de moi, qu'il serait bien prudent de mettre un peu les séminaristes au courant des actualités du dehors, personne, évidemment, n'entend par là qu'on doive, en fait de modernités, bourrer leurs programmes et leurs imaginations d'une foule de choses aussi malfaisantes qu'inutiles ! Soyons sérieux, et sincères ! Le *tout* et le *rien* ne sont décidément pas les deux seuls termes absolus autour desquels doive nécessairement graviter un programme d'éducation sur le point qui nous occupe.

Prenons des réalités tangibles pour mieux préciser notre pensée. Lire tous les jours aux séminaristes les feuilles publiques, de bonne ou de mauvaise presse indifféremment, les mettre au courant de tous les scandales qui passent, leur faire part des agitations personnelles de pure politique, tout cela serait folie pure ! Glisser dans les traités de droit ou de morale les actualités scabreuses sur le VI^e précepte, voir sur le VII^e, ou autres, qui ne sont que des *accidents* de casuistique, tenir leur imagination en éveil sur les nouveautés plus ou moins pornographiques de l'art ou de la littérature, serait folie pire encore ! Et qui songe à tout cela ? Et en quoi, du reste, tout cela serait-il de quelque profit en pareil milieu ?

Par contre, où serait le mal, et où ne serait pas le bien, si l'on notifiait aux jeunes clercs, non pas les poussées de *contingences* plus ou moins piquantes ou malsaines, mais les mouvements d'idées qui agitent la société autour d'eux, leur montrant, à côté de l'erreur naissante ou bruyante, le remède de principe qu'elle appelle ? En dehors des grands courants et mouvements d'idées, la marche des institutions sociales, l'allure générale des mœurs, les transformations sociologiques, ne sont-elles point choses qui puissent, non seulement les intéresser grandement, mais réclamer de bonne heure chez eux une formation de jugement qu'il est fort sage de ne point abandonner aux surprises de leurs impressions futures, choses en tout cas dont la connaissance n'a rien qui soit de nature à troubler l'œuvre calme de leur formation surnaturelle à la science théologique et à la vertu ?

Ne comptez-vous pour rien l'écho qui leur en arrive par dessus les murs du séminaire, ou au parloir, ou, mieux encore, dans les conversations de vacances, au presbytère et ailleurs ? Il y a contradiction entre le soin que vous prenez de leur boucher les oreilles au séminaire et le bruit assourdissant, inévitable, qu'ils perçoivent sur

tout cela, par des voies providentiellement légitimes, malgré vous. Cette antinomie exige, comme toute antinomie, sa résolution. Pensez-vous qu'ils pourront la résoudre à l'avantage de votre direction, quand tout, autour d'eux, et quoiqu'ils en aient, leur crie que vous vous donnez des peines bien inutiles pour aboutir à une évidente impossibilité ?

Voulez-vous, par exemple, que nous parlions un peu de la *question sociale,* sujet assez nouveau, qui ne figure généralement pas sur nos programmes ? A qui ferez-vous croire qu'un séminariste n'a pas quelque peu l'esprit éveillé sur ce point-là avec tout le tintamarre de grèves, de syndicats, de théories socialistes, d'œuvres sociales, de Sillon, de Jeunesse catholique, de capitalisme et de salariat, de transformations industrielles et économiques, etc., etc., qui se fait autour de lui ? Puisqu'il lui *faut bien avoir des idées sur tout cela* et qu'il pourra difficilement s'en procurer de justes par lui-même le lendemain de sa sortie du séminaire, pourquoi ne pas lui en donner de justes tout de suite, ce qui peut se faire, vous en conviendrez, avec grand profit pour son intelligence et sans préjudice aucun pour sa vertu et sa vocation ?

Entre les deux extrêmes, le tout à l'air et la réclusion monastique, la vérité est au milieu. J'en suis partisan résolu, et j'estime que c'est pour moi un devoir absolu de conscience de le dire comme je le pense, dans l'intérêt de l'Eglise et de son admirable clergé de France.

Au surplus, l'expérience est faite, et voilà une raison qui suffirait à décider les plus timides. Quelques séminaires, je le sais, sont entrés dans la voie que j'indique. Avec autant de prudence que de fermeté ils ont admis la dose qui convient d'*actualités* dans leur programme d'*instruction* et d'*éducation.* Ils n'ont eu qu'à s'en féliciter. Vraiment on cherche en vain les raisons qui pouvaient à priori faire douter de cet heureux résultat, étant bien entendu que cette innovation n'a rien à voir avec la modernisation radicale que les progressistes à tous crins voudraient voir pénétrer dans l'esprit, dans les programmes profonds, dans les méthodes de tout notre enseignement classique, contrairement à la volonté de l'Eglise et au bon sens.

Mon but était de défendre les séminaires contre des attaques aussi injustes qu'injustifiées, non point d'ajouter à l'amertume des critiques qu'on se plaît à leur adresser dans les milieux catholiques libéraux. On m'excusera d'avoir, par scrupule de loyauté, formulé, au nom du clergé pastoral, les quelques desiderata qui précèdent et qui ne portent que sur des détails, un peu accidentels, de procédés et de méthodes.

Pas plus que mes vénérés confrères du haut enseignement ecclésiastique, je n'ai le goût de céder à l'entraînement des tendances naturalistes de l'esprit libéral moderne qui cherche à nous envahir. Pas plus qu'eux, non plus, je n'ignore qu'il est des adaptations prudentes aux exigences du milieu où l'on vit, des adaptations, non seulement admissibles parce que de tout point légitimes, mais nécessaires, et qu'il vaut donc mieux provoquer de soi-même plutôt que d'avoir à les subir. C'est pour eux et, j'ose le croire, en conformité d'esprit et de cœur avec eux, que, sous cette double inspiration, j'ai disserté sur la question des séminaires, préoccupé à la fois de démasquer l'adversaire qui nous attaque et de mettre en batterie les forces dont nous disposons pour le réduire au silence.

Je veux, avant de clore ce chapitre des *desiderata,* noter une dernière nuance qui me sépare encore de ceux que j'ai résolument combattus. La constitution de l'Eglise n'est pas démocratique. Ce n'est point d'en bas, mais d'en haut, que procède chez elle le mouvement régulateur qui anime et dirige toutes les parties hiérarchisées de son organisme. Il y a à Rome un Pape et une *Congrégation des Etudes* chargée par lui très spécialement de veiller à la bonne tenue de l'enseignement ecclésiastique. Il y a aussi une *Congrégation du Concile* chargée de recevoir et d'apprécier les rapports qui lui sont transmis par les évêques au moment de leur visite *ad Limina* (tous les quatre ans pour la France), sur l'organisation des séminaires. Il y a enfin dans chaque diocèse un pasteur investi, sous le contrôle permanent de toutes ces autorités supérieures, du soin de procurer la meilleure formation intellectuelle et morale possible aux jeunes clercs. Ce n'est donc ni aux directeurs de séminaires, ni au clergé, ni aux séminaristes, ni, encore moins, aux laïques qu'il appartient de provoquer dans notre enseignement clérical des réformes qui dépassent manifestement leur compétence. Que n'observe-t-on cette règle élémentaire de discipline dans le camp de nos critiques ? L'Eglise admet volontiers qu'on lui fasse des observations, mais à la condition qu'on les présente au bon endroit, là où se trouvent des autorités qualifiées pour en tenir le compte qui convient, et non pas qu'on les lui impose sous la pression d'une agitation populaire, par la voie de je ne sais quel referendum plus ou moins démocratique ou parlementaire, aussi peu conforme à l'esprit de son gouvernement qu'inouïe jusqu'ici dans les annales de son histoire.

Nos réformistes catholiques savent cela sans doute ; et s'ils le savent, comment voir dans leur attitude audacieuse autre chose qu'un procédé destiné à « forcer la main » aux autorités ecclésiastiques qu'ils soupçonnent de n'être point disposées à donner avec beaucoup d'enthousiasme dans la besogne de modernisation où ils voient pour le sacerdoce futur le bon vernis qui rendra son aspect moins désagréable à l'œil du monde qui n'a plus la foi ? Nous, nous faisons appel au Pape en cette affaire. Eux font appel au peuple. Voilà la différence. Je me permets de rester résolument persuadé que nous avons raison et qu'ils ont tort.

* * *

Et maintenant, que conclure, en définitive, de cette série d'études où notre constant souci a été, avant tout, de défendre la pensée et les directions du Saint-Siège en matière d'études ecclésiastiques, contre ceux qui s'en font plus ou moins inconsciemment les détracteurs ? Tout simplement ceci, à savoir que le temps de la formation cléricale du séminaire est devenu *trop court* pour la masse énorme des programmes qu'il devient nécessaire d'y faire entrer. Nous ne sommes plus au début du XIX^e^ siècle. Le monde a marché depuis l'époque heureuse de la restauration des séminaires en France. Tous les domaines de la connaissance humaine se sont enrichis de nouveautés qui, pour n'être pas toutes de bon aloi, n'en présentent pas moins des trésors précieux à conserver. Les branches de la science ecclésiastique se sont multipliées sous la poussée d'une sève qui les a garnis de rameaux à fleurs et à fruits qu'il ne faut point condamner au feu comme bois mort. N'est-ce pas une anomalie évidente qu'avec ce gonflement progressif des programmes, le cadre chronologique des études soit resté invariable ? Voilà qu'il menace d'éclater. Il faut l'étendre. C'est de tout point *dans l'intérêt des élèves* et pour l'honneur du clergé de France la bonne solution, la *seule* solution possible.

Il y a des objections et de très graves, je le sais. Qu'importe, s'il faut enfin *tôt ou tard* en arriver là ? Le plus tôt ne sera-t-il pas le mieux ? Les jeunes prêtres sont ordonnés aujourd'hui couramment entre 22 et 24 ans. Le concile de Trente souhaitait 25 ans comme moyenne. Où serait le mal si cette limite, qui pour beaucoup ne sera pas dépassée, même avec le service militaire de deux années, se trouvait reculée d'une année encore, voire de deux au besoin ? Beaucoup de prêtres sérieux et compétents estiment qu'il y a, *à l'heure actuelle surtout,* beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients à faire coïncider les ordres sacrés avec une maturité d'âge plus solide que celle qui a été prise pour règle moyenne jusqu'à présent.

Six ans de séminaire, voilà l'idéal qu'il faut poursuivre, et, notez-le bien, le but que *fatalement* les circonstances de la vie présente nous forceront d'atteindre un jour ou l'autre, quelque opposition que nous y voulions faire. Quatre ans est une période notoirement trop courte. Cinq ans ont à peu près suffi jusqu'ici, et encore ? Ils ne suffisent plus déjà, c'est certain. Avec six ans, l'on serait à l'aise, sans avoir à craindre d'être entraînés au curriculum de sept ans qu'imposent beaucoup d'ordres religieux à leurs scolastiques.

La sixième et dernière année pourrait précisément être affectée à cette formation pratique préparatoire que les supérieurs et directeurs gémissent de ne pouvoir offrir convenablement aux séminaristes, faute de temps. Ce serait l'année des révisions, des exercices de parole, de l'initiation aux œuvres et aux actualités, d'un bon cours pratique de choses économiques et sociales, l'année aussi, par excellence, de la dernière formation ascétique, l'année enfin de l'enseignement pastoral dans toute l'étendue de son magnifique programme.

Déchargées considérablement de tout ce qu'on pourrait en renvoyer à la sixième, les cinq premières années offriraient assez d'espace et d'élasticité pour y faire entrer les « nouveautés » admissibles, sans préjudice des « antiquités » qu'il faut *à tout prix* conserver. Deux années de philosophie, bien entendu ; *on n'en fera jamais trop*. Mais rien n'empêcherait d'y joindre tous les traités d'*introduction* aux cours dont le développement régulier occuperait sans peine les trois années suivantes. Tout serait ainsi en bon équilibre, le cerveau des pauvres abbés surtout, dont vraiment l'on ne prend pas assez pitié dans notre système actuel de surmenage intellectuel à outrance.

Pour mettre quelque charme reposant dans la monotonie sèche de leurs études, pourquoi ne leur offrirait-on pas de temps à autre, une fois par semaine ou par quinzaine, le réconfort de quelque séance à la fois amusante et instructive, de quelque conférence, de leçons de choses ou de sciences usuelles, de physique, de sciences naturelles, d'industrie, d'art et de littérature avec expériences et projections à l'appui ? Est-ce un rêve ? Non point ! Je pourrais citer tel séminaire où l'évêque a introduit ces « nouveautés » dans son séminaire, au grand plaisir et profit des séminaristes.

Pour moi qui suis du vieux temps, je ne me souviens pas sans quelque mélancolie de l'austérité monotone, noire, de la vie qui nous était faite, et je n'ai jamais pu me démontrer que ce régime ait en quoi que ce soit contribué à nous rendre plus parfaits. Je vois bien en revanche ce qu'il nous faisait perdre des avantages qu'ont aujourd'hui les jeunes, en certaines maisons, où ils apprennent tout aussi bien ce que nous savions alors, et savent, en sortant du séminaire, beaucoup de choses que nous ignorions, que nous avons eu l'ennui de connaître plus tard, c'est-à-dire la plupart du temps trop tard.

J'entends bien qu'on m'objecte à tout cela : « Et la question d'argent, y pensez-vous ? » Eh oui ! j'y pense ; et si, pratiquement, comme tout le monde, je la trouve très sérieuse, il ne me paraît pas du tout qu'elle soit insoluble.

Tout d'abord, donner et retenir ne vaut. C'est un choix qui s'impose, *une inéluctable nécessité* logique d'opter pour l'un des termes de la contradictoire : ou nos séminaristes recevront l'instruction normale que réclame impérieusement l'état présent des choses, et alors, ils feront *six ans* de séminaire ; ou ils ne la recevront pas, et alors ils resteront dans le *statu quo,* impossible à améliorer suffisamment, et nous continuerons de

mériter au moins les reproches fondés qu'on adresse à notre système d'enseignement clérical ; nous continuerons aussi à rester au-dessous de la tâche sociale qui incombe à notre sacerdoce. On ne sortira pas de là.

A une religion il faut des fidèles ; il faut des prêtres aussi, et avant tout. D'emblée cette œuvre-là prime les autres. A qui fera-t-on croire qu'avec l'appui moral de son clergé, un évêque, qui le *voudrait bien*, serait dans l'impossibilité de trouver les aumônes nécessaires à la subsistance de ses séminaristes pendant une année de plus ?

J'ai dit : « Avec l'appui moral de son clergé », et voilà, pour moi, la grosse difficulté, l'unique obstacle vraiment très grave à la réforme que je propose. On a une tendance, dans notre milieu pastoral, à trouver trop longue déjà la durée du séminaire. Outre qu'ils ne sont pas bien convaincus qu'on y fasse une besogne dont l'utilité soit vraiment en rapport avec le temps que l'on y consacre, plusieurs d'entre nous ont leur budget grevé par la contribution qu'ils fournissent à l'entretien de leurs propres élèves, pour lesquels ils ont déjà dépensé beaucoup pendant les années de collège, et qui restent encore, pour une lourde part, à leur charge pendant le séminaire. Ainsi sentent et raisonnent aussi, pour le même motif d'ordre pécuniaire, les parents, les bienfaiteurs. On donne sans doute de bon cœur, mais avec le secret désir d'être exonéré le plus tôt possible d'un impôt supplémentaire toujours désagréable à porter.

Tout cela est parfaitement juste. Aussi, suis-je pleinement de l'avis de ceux qui pensent qu'il faudrait demander à une caisse centrale anonyme les ressources du séminaire et non point, par mode de taxe régulière, à la contribution personnelle des particuliers, des curés et vicaires surtout, qui ne sont vraiment pas en état de la fournir. Il y a là une œuvre à créer, l'œuvre des séminaires. Elle existe déjà dans plusieurs diocèses où elle donne d'excellents résultats. Qui empêche de l'étendre, au risque de gêner les autres, lesquelles, encore une fois, doivent céder absolument le pas à celle-là ? Du coup, les prêtres du ministère n'auraient plus l'excuse des soucis d'ordre temporel pour se montrer d'une prudence exagérément réservée dans le concours personnel qu'on leur demande pour assurer autant qu'il est en eux le recrutement du séminaire.

Je ne leur fais pas l'injure de supposer qu'il s'en trouverait quand même parmi eux d'assez peu avisés, d'assez peu prêtres, pour voir, malgré tout, d'un mauvais œil la formation cléricale prolongée d'un an. Ceux-là n'auraient sans doute ni lu ni compris tout ce que nous venons d'écrire à propos de la « question des séminaires, » ni rien pensé d'équivalent par eux-mêmes. Il faudrait les plaindre d'estimer si peu la bonne tenue intellectuelle nécessaire au clergé de l'heure actuelle, au clergé de demain surtout. On les aurait assez instruits de la cause qui explique suffisamment leur manifeste incompétence en pareil sujet, en leur disant, en latin, pour que les laïques ne comprennent pas : *ignoti nulla cupido!*

Non, mes bien-aimés confrères, qui me faites le grand honneur de me lire et de m'accorder quelque confiance, non ! ce n'est jamais une bonne action que la parole de dénigrement qui tombe parfois de nos lèvres, sur ce qui se fait et s'enseigne au séminaire ! Vilaine action, surtout, que la critique qui trouve qu'on apprend trop de choses aux séminaristes, et qu'un prêtre n'a besoin que d'un peu de bon sens et de foncière honnêteté pour se tirer d'affaire.

L'heure approche où nos évêques auront besoin de nous trouver tous généreusement d'accord, de cœur et de fait, avec eux, quoi qu'ils entreprennent pour tirer le meilleur parti possible du régime de la Séparation. La plus grosse faute que nous puissions commettre serait de leur marchander notre concours, tous nos concours possibles, le jour où, sous la haute inspiration du Souverain Pontife, ils jugeront opportun d'introduire dans leurs séminaires les modifications que pourra réclamer la situation nouvelle de l'Eglise de France. Et si ces modifications doivent avoir pour résultat de soulager un peu le cerveau de nos braves séminaristes, tout en leur procurant le bénéfice d'une richesse intellectuelle plus grande, mieux harmonisée avec les exigences légitimes du temps présent, et donc susceptible d'augmenter notablement la puissance et le succès de leur apostolat, de grâce, pour l'honneur de notre bon sens et de notre sacerdoce, que pas une critique, pas une objection ne parte de nos rangs !

Un dernier mot à nos intempérants réformistes, pour finir par où j'ai commencé. Qu'ils me permettent de les inviter très respectueusement à se méfier du concept qu'ils se font du sacerdoce catholique. Dans le prêtre, ils se montrent avant tout préoccupés des qualités humaines par lesquelles ils supposent que le monde impie se laissera plus facilement séduire et ramener à la foi. Ils le veulent distingué, savant, moderne, bien enduit du vernis capable de flatter l'œil de ses contemporains. Ils tiennent pour insuffisante, faible au moins, l'influence morale de ses vertus, si elle n'est ostensiblement doublée du prestige intellectuel d'une brillante éducation de l'esprit. C'est une erreur qui procède toujours de la même arrière-pensée inavouée, à savoir qu'on a jusqu'ici trop mis de surnaturel, et pas assez de naturel dans l'œuvre de l'Eglise et de ses pasteurs. On ne va pas sans doute jusqu'à supprimer l'intervention de la grâce : ce serait hérésie pure ! Mais avec quelle étrange complaisance l'on s'applique à exalter de plus en plus le rôle de la nature dans l'affaire de la foi et de la conversion des âmes ! Atténuée, je le veux bien, inconsciente, je le veux mieux encore, c'est toujours, malgré tout, au fond, l'inspiration naturaliste qui s'infiltre, Dieu sait avec quelle subtilité ! dans certains cerveaux catholiques par ailleurs prati-

quement animés de bons sentiments par rapport à la vie chrétienne et à l'Eglise.

Ils ont la foi et la gardent, n'en doutons point. Mais quel service ils se rendraient à eux-mêmes si dans un examen de conscience sincère ils voyaient le tort que chez eux la science mal entendue fait à la foi, et comment l'ardeur de leur vie surnaturelle s'affaiblit dans la mesure où par contre-coup s'accroissent les préoccupations de la raison naturaliste.

A ceux qui voudraient sérieusement s'interroger sur ce point-là et se bien connaître, afin de se bien juger, je demande comment ils comprennent le mot de saint Paul : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia,* lequel n'est qu'un simple résumé de toute la doctrine évangélique sur l'insuffisance des moyens humains opposée à l'influence prépondérante de la grâce surnaturelle dans l'œuvre de l'apostolat, sur le peu qu'y apporte la science personnelle du ministre mise en parallèle avec la toute-puissante contribution de sa sainteté.

On demande des prêtres savants. C'est bien ; il en faut. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais pourquoi ne demande-t-on pas aussi, et surtout, des prêtres vertueux ? Et si l'on veut bien reconnaître que la piété convertit encore des âmes là où la science toute seule reste pratiquement inopérante, de quel droit accuse-t-on les séminaires de faillir à leur mission sous prétexte que la préparation morale des volontés y tient trop de place au détriment de l'éducation spéculative de l'esprit ?

A propos d'apologétique, nous avons déjà signalé cette aberration du sens surnaturel, qui manifestement gâte le jugement de certains critiques catholiques aussi dédaigneux des vieilles vertus passives et routinières d'humilité, d'obéissance, de mortification, qu'épris d'enthousiasme suspect pour les charmes de l'éclat de pensée libre qui brille au front des modernes « intellectuels. » Inutile de répéter nos conclusions d'alors ; le lecteur peut-être ne les a pas oubliées.

Redisons seulement qu'un séminaire n'est pas un Institut, et que, s'il doit être, dans une simple mesure moyenne, une école de doctrine, ce serait vraiment ne rien entendre aux choses de l'Eglise et de la foi que de n'y pas voir avant tout une école de vertu. Voilà justement qu'on reproche à nos supérieurs et directeurs de l'avoir trop entendu ainsi jusqu'à présent. Aucune critique ne pouvait être plus éloquente, ni leur faire plus d'honneur. Souhaitons de tout cœur qu'ils puissent toujours la mériter.

Pendant cent ans de Concordat, grâce à un singulier miracle providentiel, on les a laissés tranquilles. Les influences du pouvoir civil, pas plus que ses faveurs, Dieu merci ! n'ont franchi le seuil des séminaires. Dans le silence d'un recueillement qu'aucune agitation du dehors n'est venue troubler, ils ont pu, sous l'œil des évêques et la direction du Siège Apostolique, vaquer en paix à la grande œuvre que l'Eglise attendait d'eux. Et c'est peut-être à cet heureux mystère de leur vie cachée, si l'on peut ainsi dire, que le clergé de France doit d'être resté, au milieu de tant de bouleversements, le clergé fidèlement orthodoxe, foncièrement vertueux, et de cœur indépendant, qui fait l'admiration du monde catholique.

Après avoir échappé à la persécution gouvernementale, les séminaires sont-ils donc destinés à subir la tristesse d'une autre persécution, plus redoutable celle-là, dont les menace le zèle aussi intempestif qu'intempérant de réformateurs sans mission ni compétence ? Ce que la main de César a respecté, la main de la critique catholique libérale va-t-elle le profaner ? La monomanie du changement est une folie terriblement dangereuse. Daignent la sainte miséricorde du bon Dieu et la haute sagesse du Pape en guérir ceux qu'elle trouble déjà, en préserver ceux qui n'en sont pas atteints encore, à cette heure où tout le monde autour de nous en souffre et s'en plaint !

Tant que l'éducation du séminaire nous donnera de saintes âmes de prêtres, vigoureusement trempées dans l'amour de la pénitence, dans la pratique de la régularité, dans l'ardeur apostolique des œuvres de la charité évangélique, la foi du Christ ne s'éteindra pas en France. Le jour où l'on verra sortir du séminaire des intellectuels bien brossés de science et d'érudition, plus disposés à briller dans les milieux distingués où l'on pense librement, qu'à faire oraison silencieuse au pied du tabernacle ou à célébrer avec effusions de piété profonde le saint sacrifice de la messe, ou à se condamner à la pénitence pour soulager des pauvres, ce jour-là, je me demande si le cœur douloureusement angoissé des prêtres restés fidèles à l'esprit surnaturel de leur sacerdoce aura encore le courage de ne pas commencer à désespérer du salut de la patrie.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Formation à l'Humilité et par elle à l'ensemble des autres vertus, par l'auteur de la *Pratique progressive de la Confession.* — In-16 de 370 p., 1 fr. 50, *franco* 1 f. 80. — Paris, librairie Saint-Paul.

Voici certainement le traité le plus complet, le plus élevé et tout ensemble le plus pratique sur l'humilité. Les premières éditions s'adressaient aux prêtres seulement ; et l'auteur avait fait court, supposant son public plus au courant de la théologie ascétique qu'il ne l'est peut-être en réalité. Depuis, il a développé, expliqué, complété, à l'usage des fidèles ; et les prêtres, eux aussi, lui en seront les premiers reconnaissants.

Car, est-il besoin de rappeler que l'auteur n'est pas de ceux qui développent pour développer ? Rarement la théologie ascétique a parlé langue aussi concise. Ce

livre n'est pas fait pour être lu, mais pour être médité, et lentement. Pas une phrase où l'on ne sente que l'auteur a condensé lui-même le fruit de longues méditations.

Dès le sous-titre nous est révélée la beauté du plan qui préside à ces exercices. Par l'humilité on veut nous former *à l'ensemble des autres vertus*. On n'envisage pas l'humilité à l'état isolé ; et, de fait, l'on ne devrait jamais isoler les vertus les unes des autres. On ne devrait jamais perdre de vue la théorie de la connexion des vertus. Et c'est pour s'être fait de certaines vertus une conception trop isolée qu'on leur a prêté souvent des contours exagérés, faussés, dépouillés des limitations nécessaires. C'est pour avoir isolé l'humilité du cortège des autres vertus qu'on lui a fabriqué je ne sais quelle allure étroite et pusillanime qui l'a tant discréditée dans l'esprit de gens qui aussi bien ne demandaient qu'à prendre l'humilité en faute.

On verra ici, et dès les premières pages, comment l'humilité, en tant que vérité, illumine tout l'ordre intellectuel, et comment, en tant que justice, elle dirige tout l'ordre moral. L'humilité chrétienne, qui est tout autre chose que la modestie terre à terre des sages, l'humilité chrétienne, qui est l'humilité même de Jésus-Christ, est une force surnaturelle qui transforme tout, qui exerce sur tout l'ensemble de notre vie surnaturelle sa vertu transformatrice. Et l'auteur nous dit, en termes émus, comment, à mesure qu'il contemplait son sujet, « l'horizon de l'humilité s'étendait de toutes parts, embrassant le monde entier de l'ordre surnaturel, » comment il touchait du doigt que « son influence se faisait sentir sur tous les sentiers du devoir, au fond de chacun de nos actes, à la base comme au sommet de toutes les vertus, remplissant la vie chrétienne depuis son apparition rudimentaire avec l'état de grâce, jusqu'à ses plus beaux épanouissements dans la perfection. »

Et l'on peut constater cela de toutes les vertus, dès qu'on les creuse et qu'on en suit l'efficacité fécondante. Mais qu'il fait bon l'entendre dire ici de l'humilité, si attaquée aujourd'hui et méprisée, non pas seulement en pratique (elle l'a toujours été et le sera toujours), mais en théorie même et reléguée au rang de ce qu'une hérésie contemporaine a voulu baptiser du nom de « vertus passives ! » Ces pages sont parmi les plus pénétrées de force chrétienne qui soient. Méditons-les et essayons-nous à les faire passer dans notre vie, nous souvenant que s'il n'y a pas de vertus passives dans le christianisme, si c'est une erreur (condamnée par Léon XIII) de dire qu'il y a ou qu'il puisse y avoir des vertus passives, d'autre part et en fait il est possible que chez certains chrétiens la vertu prenne une apparence de passivité qui prête aux calomnies de nos adversaires. Mais ceci est le fait, non de la doctrine chrétienne, mais de chrétiens mal éclairés ; et ce n'est point ainsi que l'Eglise a jamais voulu que l'on entendît ni l'humilité ni les autres vertus dites « passives, » toutes vertus qui chez les saints ont été si puissantes, comme le rappelait Léon XIII : ... *Homines sanctissimi præteritorum temporum, qui demissione animi, obedientia, abstinentia,* potentes *fuerunt* opere et sermone, *emolumento maximo nedum religiosæ rei, sed publicæ ac civilis.*

Ce traité pratique de l'humilité est le dernier qui soit sorti de la plume de l'auteur. Il en veut faire le couronnement de sa vie. Prions Dieu qu'il ne dépose pas encore la plume. Ses opuscules ont été le plus solide succès de la littérature ascétique de ces dix dernières années. Partout où ils ont été connus, ils ont produit les plus authentiques fruits de salut et de piété. Il nous dit les choses avec un accent pénétré qui n'est qu'à lui et qui pénètre jusqu'au plus intime des âmes. Peut-être ne sera-t-il pas superflu d'en rappeler à nos lecteurs novices les titres : *Pratique progressive de la confession et de la direction*, t. I, *De la tiédeur à la ferveur*, t. II, *De la ferveur à la perfection ; — Méthodes et formules pour bien entendre la messe*, t. I, *Sujets eucharistiques*, t. II, *Sujets adaptés aux diverses parties de la messe* (volumes in-16 de 3 à 400 p., à 1 fr. 50, *franco* 1 fr. 80) ; — *Pratique de l'examen particulier d'après saint Ignace*, in-32 relié de 64 p., 0 fr. 30 ; — *Préparation et actions de grâces pour la Sainte Communion*, in-32 de 60 p. (120e mille), 0 f. 15, *franco* 0 f. 20.

Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne, par Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon. — Un vol. in-12 de 304 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Recueil de mélanges dus à la plume d'un de nos plus érudits historiens qui est en même temps un de nos éminents chrétiens.

Toute la première partie du volume est donnée à l'exposé 1° des hérésies du moyen âge et de leur morale, et 2° de leur répression par l'Eglise (Albigeois, Cathares, Vaudois, *fraticelli*, Wicklef, Jean Hus) (p. 1-150) : en ce qui touche la répression ecclésiastique, M. Guiraud ne dit que quelques mots de la question de principe et s'attache surtout (ce qui est dans son rôle d'historien) aux questions de fait :

« En résumé, l'hérésie du moyen âge s'est presque toujours doublée de systèmes antisociaux. En un temps où la pensée humaine s'exprimait le plus souvent sous une forme théologique, les doctrines socialistes, communistes et anarchistes se sont montrées sous forme d'hérésies. Dès lors, par la force même des choses, la cause de l'Eglise et celle de la société étaient étroitement unies et pour ainsi dire confondues ; et ainsi s'explique et se précise la question de la répression de l'hérésie au moyen âge... Même de nos jours, dans notre société laïque, un pur Vaudois, un Manichéen convaincu, un disciple militant des *fraticelli*, Wicklef et Jean Huss lui-même, en raison de leurs doctrines immorales et antisociales, seraient justiciables du tribunal correctionnel et de la cour d'assises. » (p. 44, 46).

Un chapitre ensuite de controverse franciscaine : saint Dominique a-t-il copié saint François ? ou bien n'ont-ils pas été inspirés séparément par le même idéal de pauvreté évangélique ?

Une notice (p. 109-212) sur Jean-Baptiste de Rossi (1822-1894), mettra suffisamment au courant de l'œuvre de de Rossi et de ce que sont les catacombes (sur ce qu'elles étaient au IXe siècle, voir le ch. VIII, *Reliques romaines au IXe siècle*, p. 235-261).

Etude sur la venue de saint Pierre à Rome : saint Pierre est venu à Rome et a été martyrisé à Rome : deux faits que la critique n'attaquera plus désormais ; — le chiffre même des vingt-cinq années d'épiscopat romain peut paraître non aussi rigoureusement démontré, mais cependant a pour lui les plus fortes preuves, — des preuves qui, en matière non ecclésiastique, constitueraient, aux yeux de la critique incroyante, une certitude intangible.

Enfin, sur *l'esprit de la liturgie catholique*, 35 pages que nos confrères devront tous méditer et faire passer dans leurs prônes et leurs explications catéchistiques.

Les Moines de l'ancienne France. *(Période gallo-romaine et mérovingienne)*, par dom Besse, moine de l'abbaye de Ligugé. — Un vol. gr. in-8 de XII-572 p., 10 fr. — Paris, Poussielgue.

Ceci est le tome II de la grandiose publication que nous avons annoncée l'an dernier *(Ami*, 1905, p. 860). En des temps plus propices, elle aurait trouvé une légion de souscripteurs dans les rangs de notre clergé paroissial. Il faut du moins qu'on la possède dans toutes les bibliothèques de séminaires, collèges, communautés. Elle est un instrument de travail nécessaire et une mine incomparable de renseignements. Ce sont

les *Archives de la France monastique*, c'est-à-dire, en somme, pour la période des origines (où le dépôt de toute civilisation était au cœur des moines), les *Archives de la France*. C'est le plus glorieux et le plus consolant des inventaires, entrepris d'ailleurs avec une bonne grâce achevée et cet esprit de vénération et d'amour qui dans la famille bénédictine est inséparable du sens de la recherche et de l'érudition. Voilà un inventaire dont nul ne songera à nier le caractère conservatoire, — conservatoire des grands souvenirs de notre pays.

La matière du présent volume se répartit sur quatre périodes : — la première, la moins fournie, embrasse le IVe et le Ve siècle, l'action monastique personnelle de saint Martin ; — la deuxième, du commencement du Ve siècle au milieu du VIe, a pour théâtre le sud-est de la Gaule, et pour principaux foyers de vie religieuse Saint-Victor de Marseille (avec Cassien), Lérins, Arles ; — la troisième, dont les héros ont vécu surtout dans le centre et l'ouest de la Gaule, ne franchit guère les limites du VIe siècle (saint Valfroy le stylite de Carignan, saint Jean de Réome, saint Yrieix ; Sainte-Croix de Poitiers, etc.) ; — la quatrième enfin, qui commence avec saint Colomban pour finir vers le temps de l'invasion musulmane sous Charles-Martel, s'étend davantage vers l'est et le nord : c'est de beaucoup la plus riche en hommes et en épisodes intéressants.

Mais toutes sont intéressantes et variées. Dans le désordre des invasions, la règle n'avait pu marquer encore de son empreinte uniforme toutes ces fondations naissantes ; et l'on ne saurait concevoir une diversité plus grande que celle qui régnait alors. Dom Besse nous en retrace le tableau changeant avec tout le charme d'une érudition qui est une résurrection, notant, à travers cette diversité, les points essentiels qui ne varient pas et sont de partout : les trois vœux, la fixité dans l'état religieux, la séparation du monde par un costume distinct et par une habitation spéciale, un régime austère, l'application au travail, la récitation des psaumes à des heures déterminées.

Souhaitons que des temps meilleurs permettent bientôt à nos confrères de faire connaissance, à travers les pages de dom Besse, avec ces vieux moines dont la vie est un des chapitres les plus féconds de notre histoire nationale et de l'histoire de l'Eglise.

Nous rappelons que le prix de souscription à la *France monastique* est de 25 fr. par an (il paraît chaque année deux volumes gr. in-8 et, de plus, la *Revue Mabillon*, dont nous avons parlé récemment p. 293-294).

Les traditions provençales. *Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne*, par l'abbé J. Bérenger, curé de St-Victor. — Un vol. in-8 de VIII-196 p., 3 fr. — Marseille, Imprimerie Marseillaise.

Mgr Duchesne, en ce qui touche les traditions provençales, a rencontré de nombreux contradicteurs, qui ont parfois eu le tort d'élever la voix plus qu'il ne convient quand on veut engager une discussion rigoureusement scientifique.

Aussi est-on tout heureux, quand on ouvre ce livre de M. Bérenger, de trouver un exposé très calme, d'une méthode parfaite et sûre d'elle-même, qui suit pied à pied l'adversaire et pied à pied lui met en évidence les côtés ruineux ou faibles de son échafaudage.

Est-ce à dire que la question soit désormais tranchée ? Ah non, pas encore. Nous non plus, nous ne voulons pas élever la voix, pas plus que n'a fait M. Bérenger, ni crier à la victoire si vite. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une discussion comme celle-ci fait avancer la question, porte la lumière non point partout, mais sur maint point de détail. Il n'est pas démontré absolument que Mgr Duchesne soit dans l'erreur quant au fond même de la chose ; mais, ce qui ressort de ceci, c'est qu'en tous cas il a procédé avec beaucoup de précipitation et que ce n'est pas sur une argumentation qui présente des lacunes de cette sorte que l'on peut se baser pour écarter une tradition qui possède.

Successivement M. Bérenger étudie le culte de Marie de Béthanie aux premiers siècles, l'identification de cette Marie avec Marie de Magdala la pécheresse, la Madeleine d'Ephèse qui n'a rien à voir avec celle de l'Evangile, les textes qui établissent le culte provençal de Marie-Madeleine avant la découverte de son tombeau en 1279, l'affaire de Vézelay et comment les revendications de Vézelay, loin de contredire les traditions provençales, les confirment, l'Invention des reliques à St-Maximin en 1279, l'inscription de 710 et l'inanité des objections qu'on oppose à son authenticité, l'inscription *Hic requiescit* et son antériorité de deux siècles à celle de 710, l'épiscopat de saint Lazare à Marseille, sainte Marthe à Tarascon, etc.

Et sur tout cela il nous fait sinon la lumière totale et décisive qui n'est pas toujours possible en pareille matière, du moins des lumières très précieuses et plus abondantes que nous n'eussions pensé à priori.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-ce qu'un curé peut, sans raison sérieuse, s'opposer à la célébration de la messe d'un prêtre étranger dans son église, lorsque ce prêtre est muni d'un *celebret* en bonne et due forme ? — Ce *celebret* porte de plus le visa de l'autorité diocésaine ainsi conçu : « Celebret in nostra diœcesi de consensu parochorum. » Quelle force peut avoir ce *consensus parochorum* et dans quelles mesures peut-il s'exercer raisonnablement ?

Quid, si le curé, par pure malveillance ou vengeance personnelle, refuse son consentement ? Le prêtre étranger en question, qui réside dans sa paroisse natale où il est connu et estimé, pourrait-il continuer à dire la messe, malgré la défense du curé ?

R. — Dans un *celebret*, les mots *de consensu parochorum* indiquent l'obligation sous peine de péché de solliciter la permission du curé pour dire la messe dans une église paroissiale, parce que le curé est *supérieur* de son église et que personne ne peut y exercer une cérémonie du culte sans sa permission.

Le curé peut-il refuser le consentement demandé ? — Il ne le peut pas, si le *celebret* est en ordre. De fait, tout prêtre qui n'est pas lié par les censures et qui en fait la preuve doit être admis à dire la messe dans l'église paroissiale, ou dans une chapelle dépendant de la paroisse, s'il veut toutefois payer les frais occasionnés par cette célébration.

C'est qu'en vertu de son ordination un prêtre a le droit de dire la messe ; il ne peut d'ailleurs la célébrer que dans un lieu destiné au culte *public ;* il s'adressera donc tout d'abord au curé de la paroisse.

Celui-ci, d'autre part, n'est pas obligé de fournir gratuitement à ce prêtre des ornements, du pain, du vin, de la cire, un servant, etc. C'est ce qu'a déclaré la S. C. du Concile le 28 septembre 1726[1].

Disons que les curés ne demandent ordinairement rien aux prêtres de passage, et jouissent en retour de la gratuité dans leurs voyages. Il n'y a d'exception que pour les prêtres qui passent un temps assez long dans une paroisse étrangère.

Que doit faire un prêtre à qui un curé refuse son église sans motif ? — Certainement il peut en appeler à l'évêque, et celui-ci est obligé d'intervenir pour faire respecter le droit du prêtre non interdit à dire la messe dans l'église de la paroisse où il se trouve. Ce recours est obligatoire quand on peut le faire *facilement*, parce qu'il marque de la déférence pour la hiérarchie.

En cas d'impossibilité, comme le curé est certainement dans son tort en refusant son église à un prêtre muni d'un *celebret* en ordre, ce prêtre ne commettrait absolument aucune faute en disant la messe dans une église sans la permission du curé ; mais il faut tenir quelque compte de la question de scandale.

Q. — Est-ce l'évêque ou le curé qui a le droit de choisir les prêtres auxiliaires (en plus du clergé paroissial) pour les funérailles dans une paroisse ? V. g., un service à trois, quatre ou cinq prêtres se présente dans une paroisse où il n'y a qu'un vicaire : l'évêque a-t-il le droit d'imposer au curé de la paroisse tel ou tel prêtre à son choix, ou bien ce droit revient-il au curé titulaire de l'église dans laquelle ont lieu les funérailles ?

R. — I. C'est aux héritiers à faire les invitations pour les funérailles, et ni la coutume contraire, ni les statuts synodaux ne peuvent leur enlever ce droit. On peut emprunter aux Congrégations romaines plusieurs preuves de cette proposition.

C'est d'abord la décision de la S. C. des Rites *in Senarum*, du 7 décembre 1671. Un décret synodal ayant attribué aux curés le droit de choisir les prêtres invités pour les funérailles, les procureurs généraux des Ordres Mendiants déférèrent ce décret à la S. C. qui répondit, invoquant une pratique déjà suivie : « Juxta alias resoluta, in arbitrium hæredum defunctorum residere numerum Regularium qui funeri intervenire debent, non autem in voluntatem parochorum, non obstante contrario decreto synodali[2]. »

Les curés ne peuvent en aucune manière empêcher les héritiers de jouir de ce droit, ainsi qu'il a été décidé le 17 juin 1673, *in Monopolitana*, à la demande des Confréries : « An parochi dictæ civitatis prohibere possint hæredibus defunctorum, ne ipsas Confraternitates invitent ad associanda cadavera, quæ in eorum ecclesiis parochialibus deferuntur ? — Resp. *Non posse prohibere*[1]. »

La S. C. du Concile a donné, le 19 novembre 1904, une décision dans le même sens[2], dans une controverse entre les chanoines de la collégiale de Saint-Sire et les curés de la ville de San-Remo, d'une part, représentant le clergé séculier, et les Capucins, seuls représentants du clergé régulier. Le clergé séculier, *invoquant la coutume et les statuts synodaux*, prétendait avoir le droit d'être invité aux funérailles toutes les fois que le clergé régulier y est invité et à proportion égale, de sorte qu'il y eût autant de chanoines et de prêtres séculiers que de Capucins. Par contre, les Capucins combattaient cette coutume, prétendant qu'il faut s'en tenir au *droit commun*, d'après lequel le curé a seul le droit d'être invité pour faire les funérailles ; pour les autres prêtres du clergé, soit séculier, soit régulier, les héritiers sont libres d'inviter qui ils veulent.

L'avocat des Capucins invoqua, outre la décision de la S. C. des Rites *in una Senarum*, que nous avons citée, une décision de la S. C. des Evêques et Réguliers, *in una Carmelitarum*, du 16 décembre 1729, et une de la S. C. du Concile, du 29 février 1896, pour Gênes. La S. C. a adopté les conclusions de l'avocat des Capucins, reconnaissant le droit des héritiers à faire les invitations à leur gré, *malgré les statuts synodaux et la coutume contraire*.

II. Quand les héritiers n'usent pas de leur droit, c'est au curé qu'il appartient de faire les invitations pour les funérailles. Cette proposition trouve sa preuve dans la décision *in una Ferrariensi*, de la S. C. des Rites, du 7 sept. 1613.

On demandait si le curé était libre, quand il invitait des prêtres, d'appeler ceux qu'il voulait, ou bien s'il devait donner la préférence aux plus proches. La S. C. répondit : « Posse parochum ad libitum vocare quos voluerit, dummodo illi sponte velint accedere, nisi aliter disponant hæredes defuncti, quorum voluntatem servandam esse[3]. »

Après avoir cité cette décision, Amostaz conclut : « Ex qua declaratione satis depromitur intelligendum illam facultatem concessam esse parochis, nisi aliter ab hæredibus defuncti dispositum fuerit, quibus in primis competit destinare numerum sacerdotum[4]. »

Il nous semble qu'on doit interpréter dans le même sens ce passage des statuts du clergé romain : « Ad unum parochum defuncti proprium pertinet presbyteros juxta numerum ab hæredibus præfixum ad funus vocare[5]. »

III. Que peut l'évêque dans la circonstance ? Si les héritiers ont indiqué leurs invités au curé, l'évêque ne peut pas en imposer d'autres, les héri-

[1] Bargilliat, *Prælectiones juris canonici*, n. 611 et 925. — Bonal, *Institutiones canonicæ*, t. I, p. 482. — *Ami*, 1902, p. 1146.
[2] S. R. C., n. 784.

[1] S. R. C., n. 1478.
[2] *Ami*, 1905, p. 39.
[3] S. R. C., n. 313.
[4] Amostaz, *De Causis piis*, lib. VI, cap. 2, n. 51.
[5] Cap. VIII, n. 16.

tiers étant libres dans leurs invitations, *non obstante contrario decreto synodali.*

Il en est de même pour le cas où le curé *aurait été chargé expressément par les héritiers* de choisir à son gré les personnes ecclésiastiques qui assisteront à l'enterrement : le curé agit alors au nom de la famille, dont il est le *mandataire,* et il participe à tous ses droits, même à celui de faire les invitations *non obstante contrario decreto synodali.*

Si les héritiers n'ont fait aucune démarche et que le curé agisse à leur défaut, mais sans mandat exprès, il nous semble tenu par les statuts diocésains contraires et il doit suivre les instructions épiscopales, s'il y en a. De fait, les décisions que nous avons rapportées ne parlent que des héritiers. Toutefois, s'il veut éviter certaines invitations et mettre les statuts synodaux en défaut, qui peut lui interdire de faire intervenir les héritiers, soit pour faire une invitation directe, soit pour donner mandat au curé pour la faire en leur nom ?

Q. — 1° Une maison appartenant à une congrégation religieuse a été adjugée une première fois à Titius qui l'achetait pour la remettre à Terentius son parent, du consentement de celui-ci. Mais une tierce personne ayant mis une surenchère sur la 1re adjudication, la maison lui a été définitivement adjugée, et elle est maintenant en sa possession.

Titius et Terentius ont-ils encouru l'excommunication ?

2° Titius tombe gravement malade. Il déclare à son confesseur qu'il ne regrette pas l'acte qu'il a fait en se posant acquéreur des biens de cette congrégation, et qu'il est prêt, si l'occasion se présentait, à les acheter au possesseur qui les lui a enlevés par la surenchère. Que doit faire son confesseur ?

R. — Ad I. Il est certain que les *acheteurs* d'une maison de religieux tombent sous l'excommunication du Concile de Trente, ainsi que l'a déclaré la S. Pénitencerie le 21 mai 1897 : « Emptores de quibus agitur incidere in excommunicationem Romano Pontifici simpliciter reservatam vi capitis XI, sess. XXII, *de Reform.*, Concilii Tridentini [1]. »

Quel est l'acheteur ici ? C'est évidemment celui au nom duquel l'acte de vente a été rédigé. Or, c'est la tierce personne qui a fait la surenchère qui se trouve en possession légale de la maison par suite de l'acte rédigé en son nom : c'est donc cette personne qui a encouru l'excommunication et qui doit restituer avant de pouvoir solliciter l'absolution du Souverain Pontife.

Terentius, en faisant acheter la maison par son parent Titius, a certainement commis une faute *grave* contraire à la *justice* en faisant acheter un bien qui n'appartenait pas au vendeur ; mais, comme il ne détient pas le bien, il n'a pas encouru l'excommunication, parce qu'il n'a pas été regardé à aucun moment comme acheteur définitif. D'autre part, il n'est pas tenu à restitution, parce qu'il ne possède pas la maison vendue et que son intervention n'a pas été la cause *efficace* de l'adjudication définitive.

Or, c'est un principe que, dans les pénalités, il faut s'en tenir strictement aux cas prévus par la loi.

Terentius, en outre, a causé du scandale à son cousin Titius en le chargeant d'une chose condamnée par la loi naturelle et la loi ecclésiastique.

Enfin il faut encore tenir compte du scandale causé dans la paroisse, si les intentions de Terentius y ont été connues.

Titius, en consentant à mettre des enchères au nom de Terentius sur une maison qui n'appartenait pas au vendeur, a coopéré volontairement à un acte gravement mauvais et par suite a posé un acte gravement coupable. En outre, il est personnellement responsable du scandale que sa conduite a causée dans la région. Néanmoins, il ne nous semble pas qu'il ait encouru l'excommunication, parce qu'il n'est pas l'acheteur, la maison ayant été en réalité adjugée à la personne qui a fait la surenchère. De plus, nous ne le croyons pas tenu à restitution, pour ces deux motifs qu'il n'a pas en sa possession le bien volé et que, d'autre part, il n'a pas été cause efficace de la spoliation.

Ad II. Dans cette circonstance, le confesseur est obligé d'obtenir une réparation du scandale, si le fait est public. S'il ne l'est pas, le confesseur doit agir comme on doit le faire en présence d'un pécheur secret qui n'a pas la contrition de ses fautes.

Q. — L'an dernier on m'a demandé de faire un enterrement à 7 heures du soir, alors que la nuit était complète.

Comme il n'y avait aucune nécessité d'enterrer à pareille heure, j'ai refusé, prétendant que cela m'était défendu.

A vrai dire, je ne connaissais aucun texte de loi canonique ou civile portant cette interdiction ; mais la chose me paraissait tellement anormale que j'ai jugé plus prudent d'agir ainsi.

L'Ami voudrait-il me dire si ce cas a été prévu et défini par le droit ecclésiastique ?

R. — Les sépultures doivent avoir lieu *de jour;* il n'est pas permis de les faire la nuit sans une permission de l'évêque. Par *nuit,* on entend l'espace qui s'écoule entre le coucher et le lever du soleil. Cette règle est consignée dans une multitude de statuts diocésains et dans une décision de la S. C. du Concile, *in Novarien.*, du 15 mars 1704 :

I. An cadavera deferri valeant ad ecclesiam in quacumque hora diei et de nocte absque expressa licentia Ordinarii ?

II. An parochi sub aliqua et quacumque prætensione differre vel impedire possint ne tempore debito cadavera ad sepeliendum deferantur? Et quatenus negative,

III. An, parochis impedientibus, licitum sit hæredi, post expectatum triduum a morte defuncti, ducere funus etiam de nocte ad ecclesiam in qua cadaver est sepeliendum ?

[1] *Ami*, 1903, p. 709.

Resp. Ad I. *Affirmative de die ; de nocte, negative, nisi de licentia episcopi.*

Ad II. *Negative.*

Ad III. *Affirmative, prœterquam de nocte, ut supra* [1].

Chez les Romains, dans le début, les funérailles avaient lieu la nuit ; plus tard, elles furent célébrées le plus souvent pendant la journée ; enfin, d'après une loi de l'empereur Julien, elles devaient se faire avant midi.

L'Eglise, en demandant la célébration de la messe à toutes les sépultures, si possible, indique son désir que la sépulture soit faite le matin.

[1] Mûlhbauer, *Decreta authentica Congr. Sacr. Rituum*, 1867, t. III, p. 93.

LITURGIE

Q. — Notre cathédrale est dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge ; elle est en même temps le siège d'une paroisse qu'un membre du chapitre est chargé d'administrer. Une chapelle de la cathédrale, dédiée à saint Laurent, diacre et martyr, est à la disposition du chanoine curé-archiprêtre pour toutes les fonctions paroissiales ; pour ce motif, la paroisse porte le nom de paroisse Saint-Laurent, et célèbre chaque année la fête du saint martyr comme fête patronale, avec translation de la solennité au dimanche après le 10 août et *Credo* pendant l'octave. Ceci a lieu depuis un temps immémorial. Or certains messieurs sont d'avis que cet usage n'est pas correct.

R. — L'usage que vous nous signalez existait au Canada en 1858. L'évêque de la province de Québec, ne sachant s'il était bien légitime, exposa le cas à la Congrégation. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire.

Une paroisse, dit-il, ayant été canoniquement érigée en 1670 à un autel latéral de l'église cathédrale sous un vocable différent de celui de ladite cathédrale, le curé et ses vicaires n'ont cessé depuis lors de célébrer le titulaire de cet autel sous le rit propre aux vocables, c'est-à-dire sous le rit de 1re classe, avec *Credo* pendant l'octave, et sa mémoire aux suffrages. Mais en avaient-ils le droit et peut-on continuer cette pratique ?

Rome répondit que le titulaire d'un autel où est le siège canonique d'une paroisse, n'a pas le privilège d'être célébré sous le rit de 1re classe avec octave, et il ne doit être célébré par le curé et ses vicaires que sous le même rit qu'il a dans l'église cathédrale, « excepta tantum ejusdem tituli commemoratione in suffragiis, quam a Parocho ejusque Vicariis addi convenit. » (S. R. C., 14 août 1858, n. 3072).

En conséquence, les censeurs de votre usage avaient raison.

Q. — Ma paroisse s'appelle Saint-Abraham, autrement dit Saint-Abran. Mais quel est ce saint ?

Quelques-uns disent que c'est le compagnon de saint Armel honoré en Bretagne, tandis que d'après mon vénérable prédécesseur ce serait le patriarche Abraham lui-même, qui primitivement aurait été le patron de la paroisse. Actuellement c'est saint Etienne. Quoi qu'il en soit, je demande si un saint de l'Ancien Testament peut être patron ?

R. — D'après Cavalieri, part. I, chap. XXXI, n. 4, rien ne s'oppose, *absolument parlant*, à ce qu'un pays choisisse pour patron un saint de l'Ancien Testament pour se mettre sous sa spéciale protection, et malgré qu'un pareil choix ne soit pas dans les usages courants de l'Eglise, le Pape peut fort bien le sanctionner, le cas échéant, sans avoir pour cela à dispenser du décret d'Urbain VIII qui régit aujourd'hui la matière.

Trois grands faits liturgiques rendent même la chose plus certaine pour Abraham, en lui donnant une place à part parmi les saints de l'Ancien Testament. Le premier est la mention du sacrifice de ce patriarche au Canon romain et dans d'autres Canons latins, comme type du sacrifice de Notre-Seigneur. — Le second fait est la lecture de l'épisode de sa vie qui se trouve au dimanche de la Quinquagésime. — Le troisième fait, c'est qu'une des leçons du samedi saint lui a été consacrée.

Enfin, on lui a rendu de bonne heure un vrai culte. Silvia, dans sa *Peregrinatio*, nous parle d'une église qu'elle trouva à Carrhes dédiée à saint Abraham au IVe siècle. Eusèbe et Sozomène parlent d'un autre pèlerinage en l'honneur d'Abraham dans le val de Mambré, où se rendaient à la fois juifs, chrétiens et païens. Sa fête se trouve dans certains Martyrologes latins à partir du IXe siècle et au Romain le 9 octobre. Il était en grande vénération dans les Ordres de Fontevrault et de l'Oratoire et les Orientaux n'ont pas cessé de l'honorer [1].

En conséquence, avant le Concordat de 1802, saint Abraham, le patriarche, pouvait très bien être le patron de votre pays ; mais ayant été annulé, supprimé à cette époque par la bulle de Pie VII, on a pu lors du remaniement des paroisses le remplacer par saint Etienne, qui est aujourd'hui le vrai patron [2].

Q.— En 1907, l'Annonciation tombera le lundi saint. L'office devant en être transféré au lundi 8 avril, lendemain de Quasimodo, la défense de chanter la messe de *Requiem prœsente corpore* reste-t-elle, à l'instar de l'application de la messe *pro populo*, attachée à l'incidence ? Ou, au contraire, suivra-t-elle l'office au lundi 8 avril ?

J'ai interrogé autour de moi. *Alii aliter sentiunt.* Qu'en pense l' *Ami ?*

R. — L'*Ami* croit que dans le cas présent la défense de chanter la messe de *Requiem*, même le corps présent, reste attachée à l'incidence de l'Annonciation, et par conséquent au lundi saint.

Que disent en effet les décrets à ce sujet ? C'est que, à part son incidence le vendredi ou le samedi saint, l'Annonciation n'a jamais que son seul office

[1] Cf. *Dict. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, fasc. I, au mot *Abraham*.

[2] Voir Craisson, *Manuale juris canonici*, n. 4970.